



CONSEIL DE L'EUROPE

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

QUINZIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Paysages durables et économie

De l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage

—
Urgup, Nevşehir, Turquie
1-2 octobre 2014
Visite d'étude, 30 septembre 2014

Allocution d'ouverture

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage et du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Sous-secrétaire d'Etat,

Madame la Présidente,

Messieurs les Directeurs,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Très Chers Amis du Paysage

Je remercie bien vivement les autorités de la Turquie de leur belle hospitalité pour la tenue de cette 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysages durables et économie : de l'incalculable valeur naturelle et humaine du paysage* ».

Je vous adresse, M. Lütfi AKÇA, Sous-secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Eaux et Forêts de la Turquie, tous mes remerciements pour la parfaite collaboration de votre Ministère dans l'organisation de cet événement.

Un très grand merci à M. Ahmet ÖZYANIK, Directeur général de la conservation de la nature et des parcs nationaux du Ministre des Eaux et Forêts de la Turquie, et à M. Erdal KAYAPINAR, Directeur général de l'aménagement du territoire du Ministère de l'environnement et de l'urbanisme de la Turquie pour leur précieux soutien.

Je remercie bien vivement et très chaleureusement Mme Gülhan ÇETİN SÖNMEZ, Chef de la Division de la conservation du paysage du Ministère des Eaux et Forêts et Mme Serap KARGIN, Architecte paysagiste de cette Division ainsi que leurs collaborateurs, avec qui nous avons travaillé en vue de l'organisation de cet événement.

Nous sommes tout à la fois émerveillés devant les splendides paysages de la Cappadoce et de la Turquie qui nous entourent, et attristés par les drames humains qui se déroulent tout près de nous. Puisse le paysage être un paysage de paix et de respect où les êtres humains pourront vivre dans la dignité, en harmonie avec leurs proches et leur espace de vie.

La Convention européenne du paysage considère l'enjeu du paysage à la lumière du développement durable. Les Etats membres du Conseil de l'Europe se sont déclarés « soucieux de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement », la dimension culturelle étant également très présente.

Le développement durable est ainsi au cœur de nos débats : comment vivre sur les territoires, les faire évoluer ou se transformer sans qu'ils ne perdent leur âme et leurs richesses tant naturelles que sociales et culturelles. Comment transmettre à nos descendants des espaces à vivre, à l'échelle et à la mesure de l'homme, qui puissent encore les surprendre et les inspirer.

Si le paysage n'est certainement pas une marchandise à vendre, si sa valeur est intrinsèque, incalculable, le lien qui existe entre paysage et économie ne peut être ignoré. La prospérité à moyen et à long terme des territoires et des populations qui y vivent est en effet très certainement conditionnée par la qualité de leurs paysages. Le paysage apparaît dès lors comme un capital sur lequel il faut veiller.

Dans une période de crise, tant environnementale que sociale, le paysage apparaît ainsi, non plus comme un problème, mais comme une solution.

La Convention européenne du paysage considère l'importance du paysage comme ressource économique et source d'emplois. Elle indique que « le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et ... constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ».

De nouveaux modes de production, de consommation et d'échanges respectueux du paysage et de ses valeurs commencent ainsi à émerger. Fondés sur de nouveaux modes de penser et d'agir, ils représentent une formidable opportunité d'orienter les énergies, les attitudes et les politiques vers une économie de l'intelligence, de la compréhension des cycles de vie et de l'avenir.

La Convention considère aussi les impacts des changements économiques mondiaux sur le paysage : elle note que les évolutions des techniques de productions agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et, plus généralement, « les changements économiques mondiaux » continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages.

Cette Réunion nous invite à d'analyser les relations entre paysage et économie afin que les acteurs et sujets du territoire réalisent quelle est ou quelle pourrait être sa valeur, tant matérielle qu'immatérielle, ceci en faveur de la qualité du cadre de vie des populations. Ses résultats seront présentés à la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage qui se tiendra les 19-20 mars 2015 au Palais de l'Europe, à Strasbourg, puis au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), qui se réunira en juin 2015, et au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Après avoir voyagé dans les superbes paysages de Turquie, quatre Ateliers nous permettrons de traiter des sujets suivants :

- la valeur des paysages et l'évaluation économique :
- les paysages urbains et économie ;
- les paysages ruraux et économie ;
- les outils de mise en œuvre, instruments et procédures.

Je souhaite que cette réunion soit une formidable opportunité de réfléchir sur les visions du futur générateur de bien-être et de mieux-être pour les populations actuelles et à venir.

Je vous remercie par avance de vos présentations et de vos propositions, cette réunion ayant pour objet d'explorer le thème du paysage en lien avec l'économie en faisant appel à vos idées, intuitions, et à votre grande expérience.

Dans le cadre des Forums sur « l'économie positive », l'économie du paysage pourrait apparaître dans le futur comme la nouvelle Economie, considérant le sens étymologique du mot – *Oikos* maison et *nomos* loi –, qui exprime le sage et légitime gouvernement de la maison.
